



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.5/51/36
29 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
CINQUIÈME COMMISSION
Points 102 et 116 de l'ordre du jour

CONTRÔLE INTERNATIONAL DES DROGUES

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

Action internationale contre la production illicite
et le trafic des drogues et la toxicomanie

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution
dont la Troisième Commission recommande l'adoption dans son
rapport A/51/611

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

A. Demandes formulées dans le projet de résolution

1. À sa 35e séance, le 13 novembre 1996, la Troisième Commission a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution intitulé "Action internationale contre la production illicite et le trafic des drogues et la toxicomanie", tel qu'il figure dans son rapport A/51/611. Lorsqu'elle a adopté le projet, la Commission était saisie d'un état de ses incidences sur le budget-programme (A/C.3/51/L.22).

2. Les paragraphes 5 à 8 et 10 de la section IV du projet de résolution intitulé "Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes et les activités connexes" sont libellés comme suit :

"L'Assemblée générale,

...

5. Décide que cette session extraordinaire, d'une durée de trois jours, se tiendra en juin 1998, dès qu'auront pris fin les

travaux préparatoires indispensables à son succès, et 10 ans après l'adoption de la Convention de 1988;

6. Décide en outre que la Commission des stupéfiants interviendra en tant qu'organe préparatoire de cette session extraordinaire, et que ses débats seront ouverts à tous, de manière à ce qu'y participent pleinement, conformément à la pratique établie, tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées ainsi que les observateurs;

7. Invite la Commission des stupéfiants à prendre, aussitôt que possible, les mesures appropriées concernant les préparatifs de la session extraordinaire, en envisageant notamment la possibilité de constituer des groupes de travail;

8. Prend note avec satisfaction des initiatives prises par les États Membres pour apporter leur contribution à la Commission des stupéfiants, en sa qualité d'organe préparatoire de la session extraordinaire, et notamment de la réunion de groupe de haut niveau d'experts gouvernementaux;

...

10. Décide également que les préparatifs de la session extraordinaire devraient être financés au moyen des ressources du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, en gardant à l'esprit la nécessité d'en réduire au minimum le coût, et qu'il convient d'inviter les gouvernements à verser des contributions extrabudgétaires de manière à pouvoir l'absorber."

B. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

3. Les activités proposées dans le projet de résolution relèvent du programme 28 (Contrôle international des drogues) du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 tel que révisé¹ et du chapitre 14 (Contrôle international des drogues) du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997². Elles intéressent tous les sous-programmes. Aucun crédit n'a été ouvert dans le budget-programme approuvé en ce qui concerne les demandes énoncées au paragraphe 1 ci-dessus.

4. Si le projet de résolution est adopté, la session extraordinaire de l'Assemblée générale se tiendra pendant trois jours, en juin 1998, dès qu'auront pris fin les travaux préparatoires. On prévoit qu'il y aurait quatre réunions par jour, y compris les séances plénières et celles de la Grande Commission. Il faudrait établir 80 pages de documentation avant la session, 50 pages pendant la session et 24 pages après la session. La Commission des stupéfiants interviendrait en tant qu'organe préparatoire de la session extraordinaire. Pour chaque réunion préparatoire, il faudrait établir 36 pages de documentation avant la session, 12 pages pendant la session et 12 pages après la session.

5. En 1997, ces activités nécessiteraient 12 mois de travail d'administrateur (classe P-5) et six mois de travail d'un consultant afin de préparer la

/...

documentation nécessaire à la session extraordinaire, ainsi que 12 mois de travail d'agents des services généraux pour assurer l'appui administratif.

6. Pour la préparation des documents de fond et des rapports destinés à la session extraordinaire de l'Assemblée générale, il est prévu que se tiendront en 1997 six réunions de groupes d'experts portant sur la réduction de la demande (une réunion), la coopération judiciaire (deux réunions), les obstacles aux mesures destinées à lutter contre le blanchiment de l'argent (une réunion), l'élaboration de programmes de substitution et leur rôle dans l'élimination des cultures illicites (deux réunions) ainsi que la réunion d'un groupe de travail de la Commission à composition non limitée, sur la réduction de la demande.

7. Le groupe d'experts sur la réduction de la demande se réunirait à Vienne pendant cinq jours, avec la participation de 20 experts; les deux réunions sur la coopération judiciaire se tiendraient à Vienne pendant cinq jours, avec la participation de 15 experts; la réunion sur les obstacles aux mesures destinées à lutter contre le blanchiment de l'argent se tiendrait à Vienne pendant cinq jours, avec la participation de 25 experts; les deux réunions sur les activités de substitution et leur rôle dans l'élimination des cultures illicites se tiendraient à Vienne pendant cinq jours, avec la participation de 15 experts; et le groupe de travail de la Commission à composition non limitée sur la réduction de la demande se réunirait à Vienne pendant trois jours. Des services de consultants seraient nécessaires pour préparer le travail de ce dernier (deux mois de travail) et celui du groupe d'experts s'occupant des activités de substitution et de leur rôle dans l'élimination des cultures illicites (trois mois de travail pour la deuxième réunion). Des administrateurs seraient aussi nécessaires pour la préparation des activités mentionnées plus haut; il faudrait au total 14 mois de travail à la classe P-4.

8. En 1998, les deux groupes d'experts sur la coopération judiciaire et sur les obstacles aux mesures destinées à lutter contre le blanchiment de l'argent tiendraient des réunions, en plus du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction de la demande, qui tiendrait sa deuxième réunion.

C. Modification du budget-programme approuvé pour l'exercice biennal 1996-1997

9. Si le projet de résolution est adopté, il conviendrait de modifier comme suit le chapitre 14 du budget-programme approuvé pour l'exercice biennal 1996-1997.

Sous-programme 1

2. Services fournis aux organes délibérants

b) Services fonctionnels et services techniques (secrétariat). Ajouter : Services fonctionnels nécessaires à la tenue des réunions préparatoires et de la session extraordinaire prévue pour 1998;

c) Réunions de groupes spéciaux d'experts. Ajouter : Deux réunions de groupes d'experts sur la coopération judiciaire. Supprimer : Une réunion (sur

trois) des groupes d'experts chargés de rédiger le commentaire de la Convention de 1988.

Sous-programme 2

2. Services fournis aux organes délibérants

b) Réunion de groupes spéciaux d'experts et travaux préparatoires.

Remplacer "i) Réunion d'un groupe spécial d'experts sur la réduction de la demande et l'évaluation du niveau de l'abus des drogues" par le texte suivant "i) Réunion d'un groupe d'experts sur la réduction de la demande pour préparer la session extraordinaire de l'Assemblée générale". Ajouter : iii) un groupe de travail de la Commission à composition non limitée sur la réduction de la demande; et iv) deux réunions du groupe d'experts sur les activités de substitution et leur rôle dans l'élimination des cultures illicites (fonds extrabudgétaires).

Sous-programme 3

2. Services fournis aux organes délibérants

c) Réunions de groupes spéciaux d'experts. Ajouter : Une réunion du groupe d'experts sur les obstacles aux mesures destinées à lutter contre le blanchiment de l'argent (fonds extrabudgétaires).

D. Montant estimatif des dépenses à prévoir

10. Le montant total des dépenses à prévoir pour 1997, calculées sur la base du coût intégral, s'établit comme suit :

<u>Chapitre 14</u>	<u>Dollars É.-U.</u>	
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)		
Administrateur P-5 (12 mois de travail)	147 100	
Agent des services généraux (autres classes) (12 mois de travail)	64 300	
Administrateur P-4 (14 mois de travail)	147 600	359 000
Consultant (11 mois)		88 000
Réunions de groupes spéciaux d'experts (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance)		529 500
Total		976 500
<u>Chapitre 26E (Services de conférence)</u>		
Première réunion préparatoire, Vienne, deux jours, 1997		
Documentation à établir avant, pendant et après la session	74 300	
Interprétation et service des séances	32 200	106 500

11. Pour 1998, le montant total des dépenses prévues s'établit comme suit :

/...

<u>Chapitre 1</u>	<u>Dollars É.-U.</u>
Frais de voyage des représentants des pays les moins avancés jusqu'à New York	174 700
<u>Chapitre 14</u>	
Voyages du personnel (frais de voyage, indemnité journalière de subsistance et faux frais)	49 600
Réunion de groupes d'experts	272 300
Consultants	32 000
Total	<u>528 600</u>
<u>Chapitre 26E (Services de conférence)</u>	
Deuxième réunion préparatoire à Vienne et session extraordinaire	<u>307 100</u>

E. Financement des dépenses supplémentaires

Budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997

12. Le montant total des dépenses à prévoir pour les services fonctionnels et les services techniques se chiffrera à 976 500 dollars en 1997. Sur ce total, un montant de 686 000 dollars pourrait être financé au moyen des crédits ouverts au budget ordinaire (372 100 dollars) et de fonds extrabudgétaires (313 900 dollars). Le solde de 290 500 dollars représente des dépenses additionnelles imputables au fonds de réserve. On trouvera des détails sur les possibilités de financement de ces dépenses dans les sections F à H ci-dessous.

13. En ce qui concerne les services de conférence, les ressources nécessaires à la réunion de l'organe préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1997 s'élèvent à 106 500 dollars. La Commission des stupéfiants, qui ferait office d'organe préparatoire, se réunirait pendant deux jours avant ou après sa quarantième session. Le nombre de documents à établir pour la quarantième session de la Commission serait réduit de façon à tenir compte de la documentation nécessaire pour les travaux préparatoires de la session extraordinaire. En conséquence, les dépenses à prévoir pour les deux jours supplémentaires (32 200 dollars) porteraient uniquement sur l'interprétation et le service des séances.

1998

14. Le coût total des services fonctionnels et techniques s'élève à 528 600 dollars. On sollicitera des fonds extrabudgétaires pour financer un certain nombre de réunions de groupes d'experts. Les activités qui seront financées par imputation sur le budget ordinaire seront prises en compte dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. En ce qui concerne les services de conférence, on prévoit que les travaux de la quarante et unième session de la Commission se dérouleront selon les mêmes modalités que ceux de la quarantième. En outre, il faudrait prévoir un montant d'environ 200 600 dollars pour la tenue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale au Siège en juin 1998.

F. Possibilités de financement au cours de l'exercice biennal 1996-1997

15. Sur le montant total des dépenses à prévoir au titre du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires), qui s'élève à 359 000 dollars, un montant de 211 900 dollars (148 600 dollars correspondant au budget ordinaire et 63 300 dollars aux fonds extrabudgétaires) serait financé comme suit : a) le coût de 14 mois de travail à la classe P-4 (147 600 dollars) serait financé sans dépassement de crédit, grâce au redéploiement de personnel rendu disponible par suite de l'annulation de réunions de groupes d'experts initialement prévues ou de la modification du nombre de ces réunions, qui assurerait huit mois de travail, le coût des six autres mois étant financé au moyen de fonds extrabudgétaires; b) le coût de 12 mois de travail d'agent des services généraux (autres classes) (64 300 dollars) serait couvert grâce au redéploiement de deux agents affectés à temps partiel à d'autres activités. Le montant total des ressources supplémentaires à prévoir pour cet objet de dépenses s'élèverait donc à 147 100 dollars (12 mois de travail à la classe P-5).

16. Le montant total des dépenses à prévoir pour les services de consultant (88 000 dollars) serait intégralement couvert au moyen des ressources existantes, à savoir : le coût de trois mois de travail (24 000 dollars) correspondant aux services de consultant nécessaires pour l'élaboration du rapport de la réunion du groupe d'experts sur les activités de substitution et leur rôle dans l'élimination des cultures illicites serait financé au moyen de fonds extrabudgétaires. Le coût des huit mois de travail restants (64 000 dollars) serait couvert au moyen des crédits ouverts, grâce au report de quelques activités initialement programmées pour 1997 (travaux de consultant portant sur l'évaluation de l'électrophorèse capillaire comme nouvel outil rentable pour l'analyse des drogues et élaboration de recommandations en la matière) et à la réduction d'autres activités nécessitant le recours à des experts (formulation de stratégies nationales pour le contrôle des drogues, par exemple).

17. Sur le montant total des dépenses prévues pour les réunions de groupes spéciaux d'experts (529 500 dollars), un montant de 386 100 dollars serait couvert au moyen du budget ordinaire (159 500 dollars) et de fonds extrabudgétaires (226 600 dollars) : a) la réunion du groupe d'experts sur la réduction de la demande se tiendrait grâce aux ressources initialement prévues pour la réunion du groupe d'experts sur la réduction de la demande et les techniques d'évaluation du niveau de l'abus des drogues (91 100 dollars); b) une réunion du groupe d'experts sur la coopération judiciaire se tiendrait grâce aux ressources dégagées par l'annulation de l'une des trois réunions du groupe d'experts chargé de rédiger le commentaire de la Convention de 1988 (68 400 dollars); c) on solliciterait des fonds extrabudgétaires pour la tenue de trois réunions de groupes d'experts (226 600 dollars), portant l'une sur les obstacles aux mesures destinées à lutter contre le blanchiment de l'argent et les deux autres sur l'élaboration de programmes de substitution et leur rôle dans l'élimination des cultures illicites. Le montant total des ressources additionnelles à prévoir pour cet objet de dépenses s'élèverait donc à 143 400 dollars.

18. En ce qui concerne les services de conférence, il faudrait prévoir un montant additionnel de 32 200 dollars pour l'interprétation et le service des séances. Il est rappelé à cet égard que lorsqu'elle a adopté le budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997, l'Assemblée générale a décidé que des économies d'un montant de 103,9 millions de dollars seraient réalisées au cours de l'exercice. Le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée, par l'intermédiaire de la Cinquième Commission, des propositions concernant les mesures à prendre pour réaliser ces économies. L'Assemblée étudiera à sa session en cours la question de savoir si les services de conférence supplémentaires pourront être assurés sans dépassement de crédit, lorsqu'elle examinera le document sur les réunions additionnelles non inscrites au calendrier des conférences et réunions approuvé pour 1996-1997.

G. Fonds de réserve

19. On se souviendra que, conformément à la procédure établie par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986, il est créé pour chaque exercice biennal un fonds de réserve destiné à couvrir les dépenses additionnelles qui résultent de décisions des organes délibérants pour lesquelles aucun crédit n'est inscrit au budget-programme. Si les dépenses additionnelles envisagées à ce titre dépassent les ressources du fonds de réserve, les activités auxquelles se rapportent ces dépenses ne peuvent être inscrites au budget que moyennant la réaffectation de crédits prévus pour des activités de moindre priorité, ou le réaménagement d'activités approuvées.

20. S'il se révélait impossible de financer les dépenses nécessaires par prélèvement sur le fonds de réserve, les activités et produits prévus au chapitre 14 pour l'exercice biennal 1996-1997 devraient être reprogrammés et modifiés au-delà des propositions figurant dans le présent état d'incidences. En ce qui concerne le chapitre 26E (Services de conférence), la quarantième session de la Commission devrait être ramenée de huit à six jours.

H. Récapitulatif

21. Si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution figurant dans le rapport de la Troisième Commission (A/51/611), des dépenses supplémentaires d'un montant de 976 500 dollars seraient à prévoir au chapitre 14 (Contrôle international des drogues) en 1997. Sur ce montant, une somme de 372 100 dollars proviendrait du redéploiement de ressources inscrites au budget ordinaire et une somme de 313 900 dollars proviendrait de fonds extrabudgétaires. Le solde (290 500 dollars) serait soumis aux procédures régissant le fonds de réserve.

22. Les ressources qui seraient nécessaires en 1998 pour appliquer le projet de résolution seraient demandées dans le projet de budget-programme pour l'exercice 1998-1999.

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément No 6 (A/47/6/Rev.1), vol. II.

² Ibid., cinquantième session, Supplément No 6 (A/50/6/Rev.1), vol. I.
